



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 8 septembre 2022

Le huit septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTEME, Maire-Adjoint.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 9 - Votants : 17

Présents : Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMERÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Absents excusés : Mr Benoît COUTEAU (pouvoir donné à Mr Rodolphe BORRÉ), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MENARD), M. Pascal BOUTON (pouvoir donné à Christian MAILLARD), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Hélène QUÉMERÉ), Mme Émilie BOUTSIU (Mr Stéphane ENTEME), Mr Vincent CAILLÉ (Mme Servane CHESNEAU)

Secrétaire de séance : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

2022-09-08-017 – INTÉGRATION PAR VOIE DE MUTATION DE 2 AGENTS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de la nouvelle organisation des services, un poste de directrice du service enfance a été créé. Mme Séverine GUYODO, actuellement responsable de la petite crèche a accepté d'occuper cette nouvelle fonction. Afin de remplacer Mme GUYODO sur le poste de responsable de la petite crèche, une vacance de poste a été effectuée. Suite à la procédure de recrutement, la candidature de Mme Aude TEMPLIER, fonctionnaire territoriale au grade d'éducatrice de jeunes enfants a été retenue.

Afin de pouvoir nommer Mme TEMPLIER au poste de responsable de la petite crèche, il est proposé au conseil municipal de valider son intégration par voie de mutation dans les effectifs de la commune de Monnières, à compter du 8 octobre 2022.

De plus, dans le cadre du recrutement d'un référent restauration au sein du service de restauration scolaire, la candidature de Mme Sylvie BERTIN-MOUROT, fonctionnaire territoriale au grade d'adjoint technique, a été retenue.

Afin de pouvoir nommer Mme BERTIN-MOUROT au poste d'agent de restauration référent, il est proposé au conseil municipal de valider son intégration par voie de mutation dans les effectifs de la commune de Monnières, à compter du 17 octobre 2022.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'intégration par voie de mutation de ces 2 agents.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de valider l'intégration par voie de mutation de 2 agents à savoir la responsable de la petite crèche et l'agent de restauration référent.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints, à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance
Magalie RAVELEAU DUAUT



Registre certifié conforme,
Pour le Maire empêché,
Le Maire-Adjoint
Stéphane ENTEME

